

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 5 juillet 2021 à 18h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Selon les directives émises par le Ministère des Affaires municipales et Habitation (Décret 689-2020 et Arrêté ministériel 2020-049), la séance est tenue en personne avec un maximum de 30 membres du public dans la salle. Dans un avis public en date du 22 juin 2021, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit dans les dix (10) jours suivant l'affichage de l'avis.

Les membres dudit Comité ont été convoqués et les avis affichés ou publiés conformément à la Loi.

Sont présents : madame Lucy Gagnon ainsi que messieurs Pierre Laplante et Ronald Myles.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Burcombe préside la séance et la déclare ouverte à 18h30.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question orale ou écrite reçue.

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-2021-001 3.1. 504, chemin de Bondville, lot 3 938 284, zone UV-3-H12, district de Fulford-Bondville

ATTENDU QUE Pierre Wilkie, propriétaire de l'immeuble sis au 504, chemin de Bondville, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour le bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les avis de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande, en conformité avec l'article 148.0.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE ce projet de construction sera assujéti aux critères d'évaluation du Règlement 601 pour les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Comité autorise la demande de démolition du bâtiment principal résidentiel sis au 504, chemin de Bondville, lot 3 938 284, zone UV-3-H12, telle que présentée par monsieur Pierre Wilkie, propriétaire dudit immeuble;

ADOPTÉ

CD-2021-002 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 18h35.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Owen Falquero
Secrétaire

